



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere

Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 7 mai 2025

En application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-16 de la charte de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Lyon, France

- Dénomination sociale : ADOCIA
- Adresse du siège social : 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon
- Place de cotation : marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment C

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote BRUT ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote NET ⁽²⁾
7 mai 2025	18 087 690	20 223 333	20 181 801

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société, privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Contact ADOCIA :
Tél. : 04 72 610 610
contactinvestisseurs@adocia.com



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere

Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 11 juin 2025

En application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-16 de la charte de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Lyon, France

- Dénomination sociale : ADOCIA
- Adresse du siège social : 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon
- Place de cotation : marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment C

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote BRUT ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote NET ⁽²⁾
11 juin 2025	18 253 990	20 379 934	20 334 406

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société, privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Contact ADOCIA :
Tél. : 04 72 610 610
contactinvestisseurs@adocia.com